

Référence
JM/AMV/MH/RB//RH

Dossier suivi par
Romuald BOGUENET

Monsieur Sylvain RENAULT, Maire
MAIRIE
230 rue Clément de Boulay
88500 OELLEVILLE

EPINAL, le 23 mars 2026

Objet : Avis sur Révision de la Carte Communale
OELLEVILLE

Monsieur le Maire,

Le 3 mars 2026, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges, le projet de révision de la carte communale de OELLEVILLE, pour mise en compatibilité avec le SCOT DES VOSGES CENTRALES et je vous en remercie.

Dans un avis rendu le 22 septembre 2025, la Chambre d'Agriculture ne pouvait pas émettre un avis favorable à ce projet de révision de la carte communale de OELLEVILLE, du fait d'un maintien trop important d'espace agricole en zone constructible.

Dans ce second projet, plusieurs parcelles ZB 42, ZD 135 et 134 ont été retirées de l'espace constructible. Nous félicitons ce choix.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les parcelles ZK 40 et 29. Ces parcelles, déclarées à la PAC, sont localisées à moins de 100 mètres de bâtiments d'élevage utilisés par le GAEC DES SAUSSOTTES, Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE). Les installations de cette exploitation imposent un recul de 100 mètres à toute construction nouvelle occupée habituellement par un tiers.

Ces deux parcelles ne respectent pas cette distance. D'une part, la parcelle ZK 40 appartient au GAEC, et d'autre part, une urbanisation en front bâti de la parcelle ZK 29, limitera l'accès à la propriété en second rideau. Il apparaît opportun de ne pas maintenir en zone constructible ces deux parcelles.

Compte tenu des évolutions positives de ce second projet, la Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à ce projet de révision de la carte communale de OELLEVILLE, **sous réserve** du retrait des parcelles ZK 40 et 29 de l'espace constructible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Le Président,
Jérôme MATHIEU